



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18
Pouvoirs : 6
Absents : 5

Date de la convocation : 27 avril 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, DUFFAULT Laurent, VERDUZIER Kevin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
CROC Bertrand représenté par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par L BARBOTTIN
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par V DEBIAIS
ROYER Freddy représenté par V DEBIAIS

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, CHAPUT Sabrina, BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 82

RAPPORTEUR : Dominique CHALLOT

OBJET : FOUILLE SUBAQUATIQUE SUR LE CLAIN - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC

Le conseil municipal est informé que la **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles, va mener une nouvelle opération de **fouille subaquatique sur le Clain** dans le secteur des **Berthons** dans la continuité des chantiers de fouilles réalisés ces dernières années.

Elles ont pour objectif d'améliorer notre connaissance du site portuaire détecté par sondage à proximité du Vieux Poitiers lors des campagnes réalisées en 2013 et 2014.

La DRAC ne peut pas financer directement ces fouilles et a demandé à la commune d'être porteur du projet.

Le montant de l'opération s'élève à 30 492 €.

Comme les autres années, la commune réglera directement les dépenses faites par l'équipe archéologique (matériel, alimentation, travaux...) à hauteur de 21 372 €, et la DRAC subventionnera l'opération à la même hauteur. L'entreprise porteuse du projet participera à hauteur de 9 120€, la commune n'aura donc **aucun reste à charge à financer sur cette opération.**

Il est proposé au conseil municipal **d'accepter que la commune soit porteur du projet** et de solliciter le **financement de la DRAC**.

VU le projet d'opération de fouille subaquatique sur le Clain, dans le secteur des Berthons, programmé en 2021,

VU la proposition de la DRAC et le budget prévisionnel de l'opération,

Considérant l'intérêt de ces fouilles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**confirme son accord** pour que la commune soit porteur du projet de fouille subaquatique sur le Clain dans le secteur des Berthons, qui se déroulera en 2021, conformément aux éléments sus-indiqués;

-**décide** de prendre en charge les dépenses de l'équipe archéologique à hauteur de 21 372 €;

- **décide** de solliciter le financement de la DRAC pour cette opération ;

-**s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune;

-**charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

